

# Perspectives pour la coopération territoriale en Méditerranée. La Coopération Territoriale Européenne : troisième objectif de la Politique Européenne de Cohésion économique et sociale pour la période 2007 – 2013.



L'objectif principal des programmes de coopération territoriale est de rapprocher les régions, les villes et les citoyens européens au travers de l'échange de bonnes pratiques. Les problèmes économiques, sociaux, territoriaux et environnementaux sont très souvent communs à des régions qui peuvent très bien être éloignées de plus de 2.000 kilomètres. La possibilité de coopérer afin de trouver des solutions conjointes élargit l'éventail de solutions possibles tout en obtenant des résultats plus probants.

Aujourd'hui, les concepts « échange d'idées » et « coopération interrégionale » font désormais partie d'un langage commun aux acteurs régionaux européens, dont l'intérêt est démontré par le fait qu'ils constituent aujourd'hui l'essence du troisième objectif de la politique européenne de cohésion économique et sociale.

La coopération territoriale européenne trouve son origine en 1998 avec la création de 14 groupes de projets pilotes mis en place pour faire face aux difficultés du développement structurel dans les zones frontalières. Lancé officiellement en 1990 sur la base de ces projets pilotes, l'Initiative Communautaire INTERREG naît dans le contexte de l'achèvement du marché unique et vise notamment le développement et la restructuration économique des régions frontalières dans la perspective de la construction d'une union européenne sans frontières.

Pendant cet première étape ont été portés à terme 31 Programmes d'Initiative Communautaire (PICs) qui développaient des projets transfrontaliers, de réseaux d'énergie et transnationaux avec un budget total de 21 millions d'euros - écus à ce moment là - provenant du Fonds de Développement Régional (FEDER). La période de programmation suivante, de 1994 à 2000, a vu le financement d'INTERREG II augmenter avec plus d'un milliard d'euros, qui ont

financé la réalisation de 59 PICs portant sur les trois volets de la coopération territoriale qui se poursuit jusqu'à nos jours : coopération transfrontalière (A), transnationale (B) et interrégionale (C).

En 2000 commence la troisième phase de la coopération territoriale pour se terminer en 2006. Pendant cette dernière période de programmation, 70 PICs se sont déroulés grâce aux 5 milliards d'euros destinés à l'INTERREG III. C'est ainsi que, actuellement, la coopération territoriale s'est élargie tant en termes de budget que de programmes, projets et partenaires, de façon qu'elle ne constitue plus une initiative communautaire mais un véritable objectif de la politique européenne de cohésion économique et sociale pour la période 2007 - 2013.

Actuellement, l'objectif de coopération territoriale européenne compte avec un financement de 8,7 milliards d'euros pour la réalisation des différents programmes opératifs à travers lesquels elle est mise en place. En ce qui concerne l'espace méditerranéen, les nouveaux programmes MED et INTERREG IV C prévoient un espace de coopération élargi et renforcé.

D'une part, le Programme MED a comme but principal le renforcement des potentialités des régions concernées à travers la mise en place de projets à valeur stratégique dans les domaines les plus variées, comme l'innovation, l'environnement, l'accessibilité ou le développement urbain. Le nouvel espace MED est élargi par rapport au précédent programme MEDOCC, et inclue deux régions portugaises, une britannique, six espagnoles, quatre françaises, et l'ensemble de l'Italie, la Slovénie, la Grèce, Malte et Chypre. Le budget total arrive jusqu'à 193,1 millions d'euros.

**Dans le cadre de l'espace méditerranéen, les nouveaux programmes MED et INTERREG IV C prévoient un espace de coopération élargi et renforcé.**



Espace MED 2007 - 2013

**L'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat (ENPI), qui remplace entre d'autres au MEDA, suppose une des grandes nouveautés de la nouvelle période de programmation et prévoit un espace de coopération méditerranéen spécifique.**

D'autre part, le nouveau programme INTERREG IV C présente aussi une zone éligible très élargie qui couvre la totalité du territoire de l'Union. Dans le cadre de ce programme, les priorités sont l'innovation, l'économie de la connaissance, l'environnement, ainsi que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Le financement disponible pour ce programme est de 321 millions d'euros.

L'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat : la coopération aux portes de l'Union Européenne.

Une des grandes nouveautés de la nouvelle période de programmation est la création de l'Instrument Européen de Voisinage et Partenariat. Cet instrument remplace, entre d'autres, les précédents MEDA (destiné aux pays du Sud de la Méditerranée) et TACIS (destiné aux pays de l'Est et la Russie). Doté de 11,181 milliards d'euros pour 2007-2013, il concerne tous les pays ayant une frontière commune, terrestre ou maritime, avec l'Union européenne.

En ce qui concerne la coopération territoriale, cet instrument y consacre un des 15 programmes de coopération territoriale, le Programme du Bassin Méditerranéen. Son objectif principal étant la

coopération durable et harmonieuse en traitant des défis communs et en valorisant ses potentialités endogènes, il cherche à renforcer le développement socio-économique territorial, la protection de l'environnement ainsi que la promotion du dialogue culturel et de la gouvernance locale.

Il sera doté d'un budget d'environ 173 millions d'euro pour la période 2007 - 2013, provenant à la fois du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et du budget de l'UE destiné aux relations extérieures. A ces ressources s'ajoutera un co-financement des pays participants à hauteur de 10% minimum de la contribution communautaire. Ce programme opérationnel, dont l'Autorité de Gestion Commune désignée par les pays participant est la Région Sardaigne, n'a pas encore été approuvé par la Commission Européenne.

**Cristina Martinez Vallier**

**Journaliste spécialisée en affaires européennes (Production, contenus et photos de GV Comunitaria, Revue Européenne DG Economie, Gouvernement Régional de Valencia)**



Espace du futur Programme du Bassin Méditerranéen